



# COMMUNE DE COUIZA

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026 à 18 heures  
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

---

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 13.

- **Etaient présents** : GERBET Rémy, STRUB Thierry, BOIS Djamilia, CABRERA Eric, CASTELAR Anne Laure, MARIOU Claude, GODONAISE Franck, GAND AUTEZA Mathilda, BARATA José, POTIEZ Marjorie, FEVRIER Marc, SEBILLE Marie, PLANEL Régis
- **Absent** : PARANT Olena
- **Procuration** : RIVIERE Amélie a donné procuration à BOIS Djamilia

---

### Ordre du jour

1. Election des délégués pour siéger au syndicat AGEDI
2. Opération façade
3. Affectation de résultat 2026
4. Vote du BP 2026 M57
5. Subvention exceptionnelle ACAPLAC Questions diverses

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 2 avril 2026. Approuvé à l'unanimité

CABRERA Eric est élu secrétaire de séance.

---

### **1 – Election des délégués pour siéger au syndicat AGEDI**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Syndicat intercommunal AGEDI (Agence de gestion et développement informatique) qui est notre prestataire de logiciels.

Il est précisé que la commune dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant.

M. le Maire propose :

- \* Pour le délégué titulaire : Thierry STRUB
- \* Pour le délégué suppléant : Rémy GERBET

Le Conseil municipal procède à l'élection au scrutin public

Ont obtenu :

- \* Thierry STRUB : 15 voix
- \* Rémy GERBET : 15 voix

Est élu en qualité de délégué titulaire : Thierry STRUB

Est élu en qualité de délégué suppléant : Rémy GERBET

## **2 – Opération façade**

M. le Maire donne la parole à Mme Djamil BOIS, qui présente au Conseil municipal le dispositif d'« action façades », visant à attribuer des subventions communales afin d'accompagner les particuliers dans la réalisation de travaux de ravalement de façades.

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif avait déjà été instauré par l'ancienne équipe municipale, par délibération en date du 8 avril 2025, dans le cadre du programme de revitalisation et de mise en valeur du centre ancien, en lien avec le dispositif « Petites Villes de Demain ».

Ce dispositif prévoyait, pour les immeubles situés dans un périmètre à fort enjeu patrimonial, une aide communale correspondant à 50 % du montant des travaux, plafonnée à 2 500 € par façade, avec un objectif de deux dossiers subventionnés par an.

M. le Maire propose de modifier cette délibération en supprimant cet objectif annuel, afin que le nombre de dossiers soutenus soit désormais déterminé en fonction des crédits inscrits au budget communal.

Mme Djamil BOIS précise que les projets situés sur la route des Pyrénées, l'avenue Jean-Pierre Marty, l'avenue du Docteur Chailla et la place Denis seront prioritairement encouragés.

M. le Maire procède au vote :

15 pour

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3 – Affectation de résultat 2026**

M. le Maire donne la parole à Violaine UTEZA, secrétaire générale qui informe le Conseil municipal qu'il y a eu un retour du service de gestion comptable et qu'une erreur de répartition a été constatée dans la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2025, adoptée par l'ancienne équipe municipale lors de la séance du 10 mars 2026.

De ce fait, Mr le Maire précise qu'afin de garantir la sincérité des écritures budgétaires, il convient de procéder à une nouvelle délibération portant sur l'affectation du résultat 2025, qui viendra se substituer à celle précédemment adoptée.

	RÉSULTAT CA 2024	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT BUDGET EAU	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	- 61 404,64		- 63 321,47	108 599,94	RAR Dépenses 561 648,36 RAR Recettes	-561 648,36	-686 374,47
FONCTIONNEMENT	680 076,62	146 472,79	543 876,59				1 077 480,42

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2025</b>	1 077 480,42
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	577 774,53
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	499 705,89
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	577 774,53
<b>Pour mémoire</b>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2026, ligne D001	16 126,17
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	499 705,89 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Considérant que le CFU présente le résultat suivant :

- un excédent de Fonctionnement de : 1 077 480.42 Euros
- un déficit d'Investissement de : 16 126.17 Euros

Constatant sur la section d'Investissement que les restes à réaliser sont :

Dépenses : 561 648.36 Euros  
Recettes : 0.00 Euros  
et qu'il existe un besoin de financement sur la section d'Investissement de 577 774.53 Euros

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le BP 2026- M57 comme suit :

- FONCTIONNEMENT RECETTE 002 : 499 705.89 Euros
- INVESTISSEMENT RECETTE 1068 : 577 774.53 Euros
- INVESTISSEMENT DEPENSE 001 : 16 126.17 Euros

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire procède au vote :  
15 pour  
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 4 – Vote du BP 2026 M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur STRUB Thierry Adjoint Chargé des finances.  
M. Thierry STRUB présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif de la commune M57 pour l'exercice 2026 qui a été adressé à l'ensemble des membres du conseil.

Ce document présente une balance générale comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 984 421,31	1 484 715,42
	+	+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		499 705,89
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 984 421,31	1 984 421,31

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	770 282,99	1 348 057,52
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	561 648,36	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	16 126,17	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT (3)		1 348 057,52	1 348 057,52

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET (3)	3 332 478,83	3 332 478,83
---------------------	--------------	--------------

M. le Maire procède au vote :

13 pour

2 abstentions : SEBILLE Marie et PLANEL Régis

Cette proposition est adoptée à la majorité.

**5 – Subvention exceptionnelle ACAPLAC**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à une demande de l'association des commerçants de Couiza, il propose de leur verser une subvention d'un montant de 1000 €uros afin de participer aux différentes animations qu'ils tiendront sur la commune pour l'année 2026.

M. le Maire procède au vote :

15 pour

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **13 – Questions diverses**

### **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Djamila BOIS qui est référente sur le dossier. Elle rappelle que les rôles du PCS sont :

- Savoir anticiper face aux risques sur la commune.
- Permettre à l'équipe municipale de réagir sereinement.
- Prioriser les actions face à une situation donnée.
- Assurer une mobilisation progressive de l'équipe municipale.

Il est nécessaire de le mettre à jour depuis les nouvelles élections municipales. Il a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

M. le Maire procède au vote :

15 pour

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Limouxin.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est instituée conformément à l'article 1609 nonies C-IV du Code général des impôts.

Cette commission est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées, pris en compte dans le calcul de l'attribution de compensation.

Il précise que les membres de la CLECT sont désignés parmi les conseillers municipaux, à raison d'au moins un représentant par commune, et que des experts ainsi que le comptable public peuvent être invités à titre consultatif.

Par délibération du 22 avril 2026, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à 20 représentants titulaires pour la commune de Limoux, et à un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant pour chacune des autres communes membres de la Communauté de communes du Limouxin.

La commission élira son Président et son vice-Président lors de sa première séance.

M. le Maire propose :

\* Pour le délégué titulaire : Thierry STRUB

\* Pour le délégué suppléant : Djamila BOIS

Le Conseil municipal procède à l'élection au scrutin public

Ont obtenu :

\* Thierry STRUB : 15 voix

\* Djamila BOIS: 15 voix

Est élu en qualité de délégué titulaire : Thierry STRUB

Est élu en qualité de délégué suppléant : Djamila BOIS

### **Subvention exceptionnelle Lud'Aude**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à une demande de l'association lud'aude, il propose de leur verser une subvention d'un montant de 300 €uros afin de participer aux différentes animations qu'ils tiendront sur la commune pour l'année 2026.

Il y aurait aussi le projet de faire revenir la fête du jeu qui se déroulait il y a quelques années dans le parc de Couiza.

M. le Maire procède au vote :  
15 pour  
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### Audit

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry STRUB, qui informe le Conseil municipal qu'un cabinet spécialisé, basé à Toulouse, a été missionné afin de réaliser un audit financier de la commune.

Cet audit a pour objectif d'établir un bilan du mandat précédent, d'analyser la situation financière actuelle, notamment au regard du budget 2026, et de construire des projections pour les années à venir. Il doit permettre d'identifier les marges de manœuvre de la commune, afin d'anticiper certaines orientations stratégiques, telles qu'une éventuelle baisse des impôts locaux, ainsi que d'évaluer la faisabilité et les impacts budgétaires de projets futurs, y compris le recours à l'emprunt (notamment pour le projet de boulangerie).

Il est précisé qu'une réunion sera organisée en mairie avec le cabinet afin de définir précisément le programme de travail et d'adapter le contenu de l'audit aux besoins de la collectivité.

Madame SEBILLE s'interroge sur le coût de cette prestation, rappelant qu'il avait été évoqué la possibilité de confier cette analyse au Service de Gestion Comptable (SGC), ce qui n'aurait pas engendré de frais. Il est indiqué que, bien que le SGC réalisera également un rapport, celui-ci sera moins approfondi qu'un audit conduit par un cabinet spécialisé.

Le coût de la mission est fixé à 6 800 € TTC. Le rapport définitif est attendu au plus tard à la fin de l'été.

### Cérémonie du 8 Mai 2026

Comme chaque année cérémonie pour le 8 mai avec RDV devant la Mairie à 11h30 et 11h45 pour le dépôt des gerbes.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 18h40.

Vu le Maire  
Rémy GERBET



Le secrétaire  
Eric CABRERA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cabrera", written in a cursive style.